

VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL

SÉANCE D'OUVERTURE (PUBLIQUE)

- Date : jeudi 5 décembre 2019

Ouverture : 10 h 10
Clôture : 10 h 55
- Président : S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Président en exercice de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : OUVERTURE OFFICIELLE

Le Président a ouvert officiellement la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.

Point 2 de l'ordre du jour : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Président

L'ordre du jour de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE a été adopté ; il est annexé au présent journal (annexe 1).

Point 3 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE

S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Président en exercice de l'OSCE (MC.DEL/1/19).
S. E. M. Peter Pellegrini, Premier Ministre de la Slovaquie, a été invité à prendre la parole à la Réunion.

1 Comprend des corrections apportées aux documents MC.DOC/2/19 et MC.DOC/3/19 lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 21 janvier 2020. Comprend également des corrections apportées à la traduction des annexes 5, 10, 11 et 13.

Point 4 de l'ordre du jour : ALLOCATION DU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE
PARLEMENTAIRE DE L'OSCE

S. E. M. George Tsereteli, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE,
a prononcé une allocution.

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE
L'OSCE

S. E. M. Thomas Greminger, Secrétaire général de l'OSCE, a fait une
déclaration (MC.GAL/6/19).

4. Prochaine séance :

Jeudi 5 décembre 2019 à 11 heures, salle des séances plénières

PREMIÈRE SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)

1. Date : jeudi 5 décembre 2019

Ouverture : 11 heures
Clôture : 13 heures

2. Président : S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Président en exercice de l'OSCE
S. E. M. Lukáš Parížek, Secrétaire d'État et Représentant spécial du Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION

Président, Finlande-Union européenne (MC.DEL/8/19), Autriche (MC.DEL/12/19/Rev.1), Pays-Bas, Fédération de Russie (MC.DEL/4/19), Monténégro (MC.DEL/13/19), Norvège (MC.DEL/44/19/Rev.1), Irlande, Ukraine (MC.DEL/2/19), Grèce, Serbie (MC.DEL/22/19 OSCE+), Arménie (MC.DEL/6/19), Suède, Monaco, Luxembourg, Pologne (MC.DEL/25/19 OSCE+), Turquie (MC.DEL/41/19 OSCE+), Belgique (MC.DEL/52/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (MC.DEL/10/19), Albanie, Azerbaïdjan (MC.DEL/3/19 OSCE+), Andorre (MC.DEL/11/19/Rev.1 OSCE+), Malte (MC.DEL/32/19 OSCE+), Kirghizistan, Lituanie (MC.DEL/50/19 OSCE+), Macédoine du Nord (MC.DEL/34/19 OSCE+), Roumanie, Lettonie, Slovénie (MC.DEL/46/19 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Jeudi 5 décembre 2019 à 15 heures, salle des séances plénières

DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)

1. Date : jeudi 5 décembre 2019

Ouverture : 15 h 05
Suspension : 15 h 10
Reprise : 15 h 15
Clôture : 17 h 10

2. Présidente : S. E. M^{me} Marina Sereni, Vice-Ministre italienne des affaires étrangères
Ambassadeur Alessandro Azzoni, Représentant permanent de l'Italie auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION (suite)

Présidente, France, Estonie, Bulgarie (MC.DEL/27/19 OSCE+), Moldavie (MC.DEL/48/19 OSCE+), Tadjikistan, Saint-Siège (MC.DEL/5/19 OSCE+), République tchèque (MC.DEL/39/19 OSCE+), Géorgie (MC.DEL/53/19 OSCE+), Biélorussie (MC.DEL/14/19 OSCE+), Italie (MC.DEL/15/19), Portugal (MC.DEL/51/19), Espagne (MC.DEL/9/19 OSCE+), Croatie (MC.DEL/49/19 OSCE+), Royaume-Uni, Kazakhstan (MC.DEL/42/19 OSCE+), Bosnie-Herzégovine (MC.DEL/16/19 OSCE+), Suisse (MC.DEL/19/19), Hongrie, Canada, Ouzbékistan, Allemagne (MC.DEL/28/19 OSCE+), Danemark, Turkménistan, Saint-Marin, Chypre (MC.DEL/33/19 OSCE+), Liechtenstein (MC.DEL/7/19), Islande (MC.DEL/21/19 OSCE+)

4. Prochaine séance :

Vendredi 6 décembre 2019 à 10 heures, salle des séances plénières

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (PRIVÉE)

1. Date : vendredi 6 décembre 2019

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 11 h 15

2. Président : S. E. M. Gent Cakaj, Ministre albanais par intérim des affaires étrangères et européennes

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS DES CHEFS DE DÉLÉGATION
(suite)

Président, Afghanistan (partenaire pour la coopération), Japon (partenaire pour la coopération), République de Corée (partenaire pour la coopération), Israël (partenaire pour la coopération), Tunisie (partenaire pour la coopération), Égypte (partenaire pour la coopération), Thaïlande (partenaire pour la coopération), Australie (partenaire pour la coopération), Algérie (partenaire pour la coopération), Jordanie (partenaire pour la coopération), Maroc (partenaire pour la coopération) (MC.DEL/17/19), Mongolie (MC.DEL/18/19 OSCE+)

Contribution : Organisation des Nations Unies

4. Prochaine séance :

Vendredi 6 décembre 2019, heure à annoncer², salle des séances plénières

2 L'heure à annoncer était celle de la séance de clôture ; voir la page 10 du journal.

TROISIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE (SUITE) (PRIVÉE)

1. Date : jeudi 5 décembre 2019

Ouverture : 15 h 10
Suspension : 15 h 15
Reprise : 9 h 15 (vendredi 6 décembre 2019)
Clôture : 22 h 10

2. Président : Ambassadeur Radomir Boháč, Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'OSCE

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 7 de l'ordre du jour : ADOPTION DES DOCUMENTS ET DES DÉCISIONS DU CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

Document adopté : le Conseil ministériel a adopté la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (MC.DOC/1/19) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Document adopté : le Conseil ministériel a adopté la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU (MC.DOC/2/19/Corr.1) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Fédération de Russie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 au document), Ukraine (également au nom des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 au document)

Document adopté : le Conseil ministériel a adopté la Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » (MC.DOC/3/19/Corr.1) ; le texte de cette déclaration est joint au présent journal.

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 1/19 (MC.DEC/1/19) sur la Présidence de l'OSCE en 2021 et 2022 ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Décision : le Conseil ministériel a adopté la décision n° 2/19 (MC.DEC/2/19) sur le changement de nom du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Décision : le Conseil ministériel a adopté la Décision n° 3/19 (MC.DEC/3/19) sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS FINALES DES ÉTATS PARTICIPANTS

Président, Finlande-Union européenne (la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (MC.DEL/61/19/Rev.2), Biélorussie (annexe 2), Norvège (également au nom de Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de l'Irlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Ukraine) (annexe 3), Finlande (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Bulgarie, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède et de la Turquie) (annexe 4), Bulgarie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de la Belgique, du Canada, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la France, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie) (annexe 5), Fédération de Russie (annexe 6), États-Unis d'Amérique (annexe 7), Ukraine (annexe 8)

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Déclaration de Bratislava de la Troïka pour les peuples, le dialogue et la stabilité et Déclaration de la Troïka sur la crise en Ukraine et dans son voisinage* : Président (également au nom de l'Albanie et de l'Italie) (MC.DEL/29/19 OSCE+)
- b) *Droits de l'homme et libertés fondamentales dans l'espace de l'OSCE* : Danemark (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de l'Azerbaïdjan, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la

France, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de Monaco, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la Suède, de la Suisse et de l'Ukraine) (annexe 9)

- c) *Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité* : Slovaquie (également au nom de l'Albanie, de l'Allemagne, de l'Andorre, de l'Arménie, de l'Autriche, de la Belgique, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, du Canada, de Chypre, de la Croatie, du Danemark, de l'Espagne, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Géorgie, de la Grèce, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Islande, de l'Italie, du Kazakhstan, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, du Luxembourg, de la Macédoine du Nord, de Malte, de la Moldavie, de la Mongolie, du Monténégro, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Serbie, de la Slovénie, de la Suède et de la Suisse) (annexe 10)
- d) *Impact potentiel des problèmes environnementaux* : Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, le Kazakhstan, la Suisse et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 11)
- e) *Transformer notre monde : l'Agenda 2030 pour le développement durable* : Finlande-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie, la Géorgie, la Suisse et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (annexe 12)
- f) *Proposition d'amendement des Règles de procédure de l'OSCE (MC.DOC/1/06) en ce qui concerne l'ordre des déclarations aux réunions du Conseil ministériel de l'Organisation* : Slovénie (également au nom de l'Albanie, de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine, de Chypre, de l'Espagne, de la Hongrie, de l'Irlande, de l'Italie, du Kazakhstan, de Malte, de Monaco, de la Mongolie, du Portugal, de Saint-Marin, de la Slovaquie et de la Suisse) (annexe 13)
- g) *Observations finales* : Président

La lettre du Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité au Président en exercice est annexée au présent journal (annexe 14).

Le Président a prononcé la clôture officielle de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel.

4. Prochaine réunion :

3 et 4 décembre 2020 à Tirana (Albanie)

SÉANCE DE CLÔTURE (PUBLIQUE)

1. Date : vendredi 6 décembre 2019

Ouverture : 13 h 30
Clôture : 13 h 50

2. Président : S. E. M. Miroslav Lajčák, Ministre slovaque des affaires étrangères et européennes, Président en exercice de l'OSCE (MC.DEL/26/19)
S. E. M. Edi Rama, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Albanie

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 10 de l'ordre du jour : CLÔTURE OFFICIELLE (DÉCLARATIONS DES PRÉSIDENTS EN EXERCICE ACTUEL ET ENTRANT)

Président (Slovaquie), Président (Albanie)

4. Prochaine séance :

Vendredi 6 décembre 2019, heure à annoncer³, salle des séances plénières

3 L'heure à annoncer était celle de la reprise de la troisième séance plénière ; voir la page 6 du journal.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 1

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 2 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR DE LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

(Bratislava, 5 et 6 décembre 2019)

1. Ouverture officielle
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Allocution du Président en exercice de l'OSCE
4. Allocution du Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
5. Rapport du Secrétaire général de l'OSCE
6. Déclarations des chefs de délégation
7. Adoption des documents et des décisions du Conseil ministériel
8. Déclarations finales des États participants
9. Questions diverses
10. Clôture officielle (déclarations des Présidents en exercice actuel et entrant)



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 2

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BIÉLORUSSE

Monsieur le Président,

Permettez-moi de donner lecture de la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, de la République d'Arménie, de la République d'Azerbaïdjan, de la République de Biélorussie, de la République du Kazakhstan, de la République de Moldavie, de la République d'Ouzbékistan, de la République de Serbie, de la République du Tadjikistan, de la République kirghize et du Turkménistan faite à propos du 75^e anniversaire de la victoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale.

Le texte de la déclaration conjointe est joint à la présente annexe.

Merci de votre attention. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette Réunion.

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 2
Attachment

FRENCH
Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION CONJOINTE DES MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE, DE LA
RÉPUBLIQUE D'ARMÉNIE, DE LA RÉPUBLIQUE D'AZERBAÏDJAN,
DE LA RÉPUBLIQUE DE BIÉLORUSSIE, DE LA RÉPUBLIQUE DU
KAZAKHSTAN, DE LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE, DE LA
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, DE LA RÉPUBLIQUE
D'OUZBÉKISTAN, DE LA RÉPUBLIQUE DE SERBIE, DE LA
RÉPUBLIQUE DU TADJIKISTAN ET DU TURKMÉNISTAN FAITE À
LA VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE
L'OSCE À PROPOS DU 75^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE À
L'ISSUE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE**

Bratislava, 5 et 6 décembre 2019

En 2020, nous célébrerons le 75^e anniversaire de la victoire à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'un des conflits les plus brutaux et sanglants de l'histoire, qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes et causé de terribles souffrances à l'humanité.

Le nazisme a été vaincu grâce à l'unité et à la solidarité indestructibles de nos peuples et à la lutte commune des pays de la coalition anti-hitlérienne. Nous avons tous une pensée pour ceux qui ont fait preuve d'un courage sans précédent au front et à l'arrière et qui ont sauvé notre civilisation de la destruction. Nous nous inclinons en mémoire des actes héroïques de la résistance clandestine antifasciste ainsi que des victimes des camps de la mort et des blocus de villes pacifiques.

Nous avons le devoir solennel de préserver la vérité historique. Nous considérons comme sacrilège toute manifestation de manque de respect pour les monuments en l'honneur des soldats et des commandants de l'Armée rouge ainsi que la profanation des tombes de ceux qui ont donné leur vie pour libérer l'Europe des nazis. Rien ne justifie le vandalisme dans ces lieux commémoratifs. Nous exhortons tous les pays à honorer la mémoire des héros et des libérateurs et à entretenir les tombes des soldats morts au combat.

Nous condamnons fermement les tentatives de falsification des résultats de la Seconde Guerre mondiale. Nous sommes scandalisés par les efforts déployés par certains pays pour réhabiliter et glorifier les criminels nazis et leurs partisans. Nous pensons qu'il est nécessaire de respecter strictement les arrêts du Tribunal militaire international de Nuremberg, qui sont imprescriptibles. Passer sous silence les crimes de haine fondés sur des critères ethniques et religieux mènera inévitablement le monde à une nouvelle catastrophe.

Nous notons l'importance de l'adoption, à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'une résolution intitulée « Lutte contre la glorification du nazisme, du néonazisme et d'autres pratiques qui contribuent à alimenter les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée ».

L'histoire a montré qu'il était dangereux de tolérer le nationalisme, l'intolérance, la discrimination, l'extrémisme ainsi que la haine ethnique, raciale et religieuse. Nous reconnaissons que la Convention des Nations Unies sur la prévention et la répression du crime de génocide de 1948 est un instrument international important.

Enfin, nous réaffirmons notre attachement à l'idée d'une communauté de sécurité euro-atlantique et eurasiennne libre, démocratique, commune et indivisible. Les actes héroïques des soldats victorieux de la Seconde Guerre mondiale et leur sacrifice désintéressé doivent être un message pour l'éternité exhortant les générations futures à renforcer la paix sur la base des principes de justice, d'égalité et d'indivisibilité de la sécurité.



Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION NORVÉGIENNE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE
L'IRLANDE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DE LA
POLOGNE, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SUÈDE ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de la Bulgarie, du Canada, de l'Estonie, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, du Royaume-Uni et de la Suède.

Nous réaffirmons notre soutien sans réserve à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Onze ans après l'invasion militaire russe de la Géorgie, nous demeurons profondément préoccupés par la poursuite de l'occupation du territoire géorgien et soulignons la nécessité d'un règlement pacifique du conflit sur la base du plein respect de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final de Helsinki et du droit international.

Nous demandons à la Fédération de Russie de s'acquitter immédiatement de ses obligations bien précises découlant de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'Union européenne, y compris le retrait de ses forces sur les positions qu'elles occupaient avant le déclenchement des hostilités. Nous demandons par ailleurs à la Russie de revenir sur sa reconnaissance de la prétendue indépendance des régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud. Nous ne reconnaissons pas la légitimité des soi-disant élections tenues dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ni ne prenons acte de leurs résultats.

Nous sommes préoccupés par l'intensification des provocations de la Russie et des régimes de Soukhoumi et de Tskhinvali, y compris la tentative d'extension de la zone occupée et l'édification de « postes » par les soi-disant forces de sécurité de la région de l'Ossétie du Sud près du village de Chorchana sur un territoire contrôlé par le Gouvernement géorgien. Nous restons par ailleurs préoccupés par l'installation de clôtures barbelées et

autres obstacles artificiels le long de la ligne frontière administrative dans les villages d'Atosi et de Gugutiantkari, ainsi que par les fermetures prolongées des soi-disant points de passage dans la région géorgienne de l'Ossétie du Sud. Ces actions ont déstabilisé la situation sur le terrain et nuí gravement à la sécurité, à la sûreté, au bien-être et à la situation humanitaire de la population dans les zones touchées par le conflit. Le récent décès de Margo Martiashvili, du district d'Akhalgori, qui a été privée de la possibilité de bénéficier rapidement de soins médicaux adéquats en raison de la fermeture des soi-disant points de passage, est une nouvelle illustration tragique des graves conséquences que le maintien des restrictions à la liberté de circulation a pour la population locale. Nous sommes vivement préoccupés par la détention du Géorgien Vazha Gaprindashvili dans la région de l'Ossétie du Sud et demandons sa libération immédiate.

Nous sommes préoccupés par la détention des observateurs de l'EUMM (Mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie) le 24 octobre 2019 par des représentants des soi-disant forces de sécurité de la région de l'Ossétie du Sud et considérons toute tentative d'entraver l'action de l'EUMM comme une provocation et comme une tentative flagrante de déstabiliser la paix et la sécurité sur le terrain. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à l'EUMM, seule mission internationale présente en Géorgie avec pour mandat de surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 et de faciliter la paix et la sécurité sur le terrain. Nous demandons à la Fédération de Russie de permettre à l'EUMM de s'acquitter de son mandat sans entrave et intégralement, y compris en lui donnant accès aux régions géorgiennes tant de l'Abkhazie que de l'Ossétie du Sud.

Nous souscrivons à la déclaration faite par les coprésidents des Discussions internationales de Genève le 28 août 2019, selon laquelle les structures récemment érigées dans la région de Gugutiantkari entravent la libre circulation des habitants, les empêchent de se rendre dans leurs vergers et menacent l'accès à l'eau d'irrigation.

Nous réaffirmons nos profondes préoccupations devant l'accroissement des exercices militaires russes dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ainsi que de la militarisation de ces régions.

Nous restons profondément préoccupés par la discrimination ethnique à l'encontre des Géorgiens résidant en Abkhazie et en Ossétie du Sud ainsi que par les violations des droits de l'homme, notamment celles qui comporteraient un recours à la torture, par la destruction des maisons des personnes déplacées et par des restrictions indues de la liberté de circulation, de résidence et de possession. Nous soutenons le retour librement consenti des personnes déplacées et des réfugiés dans leur lieu d'origine en toute sécurité et dans la dignité. Nous invitons les responsables effectifs à permettre aux organisations internationales et de défense des droits de l'homme d'accéder intégralement et sans entrave aux régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.

Nous suivons de près l'affaire du décès de la citoyenne géorgienne Irakli Kvaratskhelia en détention arbitraire sur la base militaire russe illégalement déployée dans la région de l'Abkhazie.

Nous condamnons les meurtres des citoyens géorgiens Archil Tatumashvili, Giga Otkhoshvilia et Davit Basharuli, et demandons instamment à la Fédération de Russie, en tant qu'État contrôlant effectivement les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du

Sud, de lever tout obstacle à la traduction de leurs auteurs en justice. Dans ce contexte, nous demandons de nouveau qu'une enquête approfondie soit menée sur ces affaires et d'autres et que justice soit rendue. Nous exprimons notre soutien en faveur des mesures préventives prises par la Géorgie pour mettre fin au sentiment d'impunité et prenons acte de l'adoption de la liste Otkhozoria-Tatunashvili par le Gouvernement géorgien.

Nous soutenons les Discussions internationales de Genève en tant que format de négociation sans égal et important pour relever les défis pour la sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire qui découlent du conflit non réglé entre la Russie et la Géorgie. Nous notons qu'il est prévu de tenir la cinquantième session des Discussions internationales de Genève d'ici la fin décembre 2019. Nous regrettons l'absence de progrès en ce qui concerne les questions centrales sur lesquelles portent les discussions, notamment le non-recours à la force, l'établissement d'arrangements internationaux de sécurité dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud et la garantie d'un retour en toute sécurité, dans la dignité et librement consenti des personnes déplacées et des réfugiés en conformité avec le droit international.

Nous exprimons notre soutien aux mécanismes de prévention et de règlement des incidents (MPRI) et soulignons le rôle important qu'ils jouent pour éviter une escalade du conflit et aider à assurer la sécurité et la sûreté de la population sur le terrain. Nous exprimons notre profonde préoccupation devant la suspension des MPRI de Gali et d'Ergneti et invitons les participants à reprendre les réunions sans plus tarder et sans conditions préalables et dans le plein respect des règles de base des MPRI. Nous nous félicitons et nous faisons l'écho de la déclaration prononcée le 6 novembre par les coprésidents des Discussions internationales de Genève dans laquelle ils ont appelé à la reprise immédiate des MPRI sans conditions préalables. Les réunions techniques et ad hoc des MPRI sont utiles mais ne remplacent pas les réunions régulières des MPRI.

Nous nous félicitons du respect par la Géorgie de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008 facilité par l'UE et de l'engagement unilatéral de la Géorgie de ne pas recourir à la force, et invitons la Fédération de Russie, en tant que partie au conflit, à faire de même en affirmant et en appliquant l'engagement de ne pas recourir à la force contre la Géorgie.

Nous prenons note de la politique de dialogue menée par le Gouvernement géorgien avec la Fédération de Russie en vue d'atténuer les tensions dans le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous prenons note de la réunion entre les ministres géorgien et russe des affaires étrangères tenue en marge de la soixante-quatorzième session de l'Assemblée générale de l'ONU à l'initiative et grâce aux bons offices de la Confédération suisse.

Nous réaffirmons notre ferme soutien en faveur de l'initiative de paix du Gouvernement géorgien – « Un pas vers un avenir meilleur » – destinée à améliorer la situation humanitaire et socio-économique de la population résidant dans les régions géorgiennes de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud ainsi qu'à renforcer, dans l'intérêt de tous, la confiance entre communautés divisées. Dans un souci de consolidation de la paix et de la prospérité économique, nous demandons instamment à toutes les parties de dialoguer pour lui donner une chance.

Nous encourageons l'OSCE à continuer de s'employer avec la Géorgie et d'autres organisations multilatérales à promouvoir les mesures de confiance sur le terrain. Nous encourageons par ailleurs la Géorgie à tenir le Conseil permanent informé des progrès qu'elle accomplit s'agissant de faire face aux développements sur le terrain et de la poursuite du renforcement de ses institutions et processus démocratiques.

Nous encourageons l'OSCE à participer au processus visant à parvenir à un règlement pacifique du conflit en Géorgie. Nous déplorons la fermeture de la Mission de l'OSCE en Géorgie en 2009 et encourageons les États participants de l'OSCE à convenir de la réouverture de la mission transdimensionnelle de l'Organisation en Géorgie en la dotant d'une capacité d'observation et de la possibilité d'agir sans entrave de part et d'autre des lignes frontière administratives. La réouverture de la mission renforcerait considérablement le rôle de l'OSCE dans les Discussions internationales de Genève et les MPRI, ainsi que dans la mise en œuvre des mesures de confiance.

Le Groupe des Amis de la Géorgie continuera de s'employer à sensibiliser au conflit et à l'évolution de la situation sur le terrain, à tenir la Russie redevable de ses obligations et à plaider en faveur d'un règlement pacifique du conflit.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION FINLANDAISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU
DANEMARK, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE, DE LA FRANCE, DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE,
DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DU MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE
LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE
LA ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA
SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de mon propre pays, la Finlande, et au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Nous avons conscience que notre environnement de sécurité en Europe s'est détérioré ces dernières années. Pour tenter d'inverser cette tendance négative, nous sommes résolus à contribuer à la restauration et à l'accroissement de la confiance entre les États participants ainsi qu'à l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité militaires, la mise en œuvre et la modernisation intégrales du Document de Vienne constituant à notre avis la mesure la plus efficace pour y parvenir.

À cet égard, nous rappelons les documents et engagements de l'OSCE pertinents pour la mise en œuvre et la modernisation du Document de Vienne, notamment la Décision n° 1/10 adoptée en 2010 par le FCS, la Déclaration commémorative d'Astana de 2010 et la Déclaration adoptée à Hambourg en 2016 à l'occasion du vingtième anniversaire du Cadre de l'OSCE pour la maîtrise des armements.

Nous rappelons en outre les initiatives relatives à la modernisation du Document de Vienne et, en particulier, la proposition commune FSC.DEL/213/19/Rev.1 en date du 24 octobre 2019, soutenue par 33 États participants, qui constitue une contribution sans précédent, substantielle et globale au processus de modernisation du Document de Vienne, et, à cet égard, nous accueillons favorablement l'examen de cette proposition commune au Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité en vue de parvenir à un consensus à 57.

Ayant cette proposition à l'esprit, nous avons conscience du soutien vigoureux apporté par les États participants de l'OSCE en faveur de la modernisation du Document de Vienne, en particulier de ses éléments clés axés sur l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité et sur la réduction du risque.

Nous réaffirmons notre ferme attachement au Document de Vienne et à sa mise en œuvre intégrale et sommes résolus à soutenir son processus de modernisation en vue de réaliser des progrès substantiels dans la voie de l'actualisation de ce document par le Conseil ministériel de l'OSCE en 2020 à Tirana.

Monsieur le Président,

Les États participants qui souscrivent à cette déclaration en demandent l'inclusion dans le journal de la présente Réunion ministérielle.

Merci.

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION BULGARE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE LA
BELGIQUE, DU CANADA, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE
L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE
LA FRANCE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'ISLANDE, DE
L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG,
DE LA MACÉDOINE DU NORD, DU MONTÉNÉGRRO, DE LA
NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE
LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE
ET DE LA TURQUIE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite au nom de mon propre pays, la Bulgarie, et au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

L'environnement de sécurité euro-atlantique est devenu moins stable et moins prévisible en raison de la tentative d'annexion illégale et illégitime de la Crimée par la Russie, que nous ne reconnaissons et ne reconnâtrons pas, ainsi que des actes d'agression que la Russie continue de commettre dans l'est de l'Ukraine et de son recours injustifié à la force militaire fin 2018 en mer Noire, à proximité du détroit de Kertch et de la mer d'Azov. Nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières et de ses eaux territoriales internationalement reconnues. Nous demandons à nouveau à la Russie de mettre un terme à tout soutien financier et militaire aux formations militaires illégales opérant sur le territoire ukrainien, de retirer tout le matériel et le personnel militaires russes ainsi que de se conformer à ses engagements internationaux en garantissant un accès sans entrave aux ports ukrainiens de la mer d'Azov et en permettant de naviguer librement conformément au droit international. Nous demandons à la Russie de

1 Comprend une correction apportée à la traduction de l'annexe.

libérer immédiatement tous les citoyens ukrainiens qui continuent d'être détenus illégalement. Nous accueillons avec satisfaction l'achèvement du désengagement à Stanytsia Luhanska, Zolote et Petrivske et encourageons à prendre des mesures supplémentaires dans la bonne direction. Nous comptons sur des progrès importants sur la voie du règlement du conflit au sein du Groupe de contact trilatéral et dans le cadre des discussions au format « Normandie », en particulier à l'occasion du Sommet des quatre dirigeants du format « Normandie » prévu à Paris le 9 décembre. À cet égard, nous louons les dirigeants ukrainiens pour leur engagement en faveur d'un règlement pacifique de ce conflit et appelons la Russie à agir de même.

La maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération ont apporté et devraient continuer d'apporter une contribution essentielle pour ce qui est d'atteindre nos objectifs en matière de sécurité et d'assurer la stabilité stratégique et notre sécurité collective. Nous sommes déterminés à préserver, renforcer et moderniser la maîtrise des armements conventionnels en Europe sur la base de principes et engagements clés, dont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, le non-recours à la force ou à la menace de la force, la réciprocité, la transparence et le consentement de la nation hôte.

L'application sélective du Document de Vienne et du Traité sur le régime « Ciel ouvert » que la Russie continue de pratiquer, ainsi que sa non-application depuis longtemps du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe, associées à son dispositif militaire agressif, ont nui à notre sécurité. Nous appelons la Russie à recommencer de mettre pleinement en œuvre et de respecter, dans la lettre et l'esprit, l'ensemble de ses obligations et engagements internationaux, ce qui est indispensable pour restaurer la transparence militaire et accroître la prévisibilité dans la région euro-atlantique.

Monsieur le Président,

Nous nous félicitons du vaste soutien en faveur de la modernisation du Document de Vienne et déplorons que le projet de déclaration ministérielle sur la mise en œuvre et la modernisation du Document de Vienne 2011 n'ait pas été adopté. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ainsi que de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous demandons de nouveau que ces documents importants dans l'environnement de sécurité actuel soient intégralement mis en œuvre.

Le renforcement de la transparence et de la confiance militaires dans l'ensemble de l'espace de l'OSCE est une priorité majeure et le restera. Les États participants de l'OSCE devraient continuer de s'employer à réduire les risques et à prévenir les incidents de manière efficace ainsi qu'à accroître la transparence militaire. Nous soulignons par ailleurs que l'OSCE reste une plateforme importante et inclusive pour rétablir la confiance à travers un dialogue militaire multilatéral entre les 57 États participants. Nous considérons que la mise en œuvre et la modernisation intégrales du Document de Vienne sont la mesure la plus importante que les États participants de l'OSCE peuvent prendre à cet égard.

Nous invitons par conséquent tous les États participants à prendre part de façon constructive aux négociations menées à l'OSCE pour moderniser le Document de Vienne. Nous accueillons avec satisfaction et avalisons la proposition unitaire présentée par 32 pays le 23 octobre comme une bonne base pour une négociation aussi ambitieuse. Parvenir à un consensus sur un Document de Vienne actualisé constituerait une étape essentielle dans le rétablissement de la transparence et l'accroissement de la prévisibilité dans la région euro-atlantique. Nous espérons que tous les États participants conjugueront leurs efforts pour réaliser des progrès substantiels sur un Document de Vienne actualisé d'ici à la fin de 2020.

En tant qu'instrument juridiquement contraignant, le Traité sur le régime « Ciel ouvert » a contribué à accroître la confiance et à favoriser la sécurité coopérative. Nous regrettons que la Russie continue de ne pas se conformer au Traité et condamnons son refus d'un segment de vol prévu en vertu d'un plan de mission convenu pour survoler l'exercice « Tsentr 2019 », qui constituait une violation manifeste du Traité. Nous appelons la Russie à faire preuve d'ouverture et de transparence et à agir en conformité avec ses obligations découlant du Traité. Nous nous félicitons de la décision sur la répartition des quotas actifs, qui permet aux vols de se poursuivre en 2020.

Par ailleurs, nous sommes attachés au Dialogue structuré sur les défis et les risques actuels et futurs pour la sécurité dans l'espace de l'OSCE, considérant qu'il offre l'occasion de relancer un échange de vues utile entre toutes les parties prenantes pour restaurer la confiance. Nous félicitons le Président du Groupe de travail informel, l'Ambassadeur Boender, ainsi que son équipe, pour le travail important et très utile qui a été accompli cette année dans le cadre du Dialogue structuré sur la réduction des risques et les perceptions de la menace. Nous soutenons activement la poursuite du Dialogue structuré en tant que processus transparent et inclusif engagé et contrôlé par les États participants et sans résultat prédéterminé. Nous avons conscience qu'il s'agit d'un processus de longue haleine, qui demandera davantage de temps. Nous encourageons tous les États participants à prendre part de manière constructive à ces efforts à Vienne.

Monsieur le Président, les États participants qui souscrivent à cette déclaration demandent son inclusion dans le journal de la présente réunion ministérielle.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 6

FRENCH
Original: RUSSIAN

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à exprimer notre gratitude à la Présidence slovaque pour les conditions confortables qui ont été créées pour les participants à la Réunion ministérielle. Les débats sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour, qui ont eu lieu lors des travaux préparatoires, de la session plénière et en marge de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, nous permettent d'affirmer que cette manifestation a été productive dans une certaine mesure.

La délégation russe a montré qu'elle était tout à fait disposée à coopérer de manière constructive sur la base d'un programme positif et unificateur. Nos experts ont travaillé consciencieusement sur tous les projets proposés par la Présidence et ont examiné d'autres documents avec une grande attention.

Nous avons apporté huit propositions russes à Bratislava, mais elles n'ont pas été accueillies dans un bon esprit de partenariat. En effet, la plupart d'entre elles ont été rejetées sans discussion sous des prétextes saugrenus. Or, il apparaît évident qu'elles ont été bloquées principalement parce qu'elles sont d'origine russe, même si l'on a tenté de nous convaincre du contraire. Nous estimons que cette démarche est à courte vue et que le travail de fond effectué dans le cadre de l'OSCE est sacrifié au profit de considérations idéologiques.

Nous regrettons que la volonté de certains pays d'imposer une vision déformée des réalités politiques et juridiques modernes et de faire des déclarations fondées sur une logique de blocs ait empêché l'adoption d'une déclaration de politique générale et d'une déclaration sur les efforts de l'OSCE pour faciliter un règlement de la crise interne à l'Ukraine.

Ces pays n'ont pas eu une volonté politique suffisante pour s'entendre sur l'approbation d'une déclaration des 57 États à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, même si le document reprend une formulation convenue les années précédentes. Certains États ont une mémoire historique non seulement courte mais aussi sélective, ce qui est regrettable et dangereux. Or, l'oubli de l'histoire et sa déformation au profit des intérêts opportunistes du moment peuvent conduire à répéter les

erreurs et les tragédies du passé. Notre position est exposée en détail dans la déclaration conjointe des ministres des affaires étrangères de 11 États, qui a été lue par le représentant de la Biélorussie.

Nous nous félicitons de la déclaration faite en faveur du règlement transnistrien au format « 5+2 ». Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des mesures de confiance convenues et la définition de nouvelles mesures réciproques favoriseront un rapprochement continu des deux rives du Dniestr. Une déclaration conjointe des chefs de délégation des États coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE à l'appui du processus de règlement du conflit du Haut-Karabakh a été adoptée. Nous notons que les parties ont l'intention de poursuivre les négociations et de prendre de nouvelles mesures pour préparer les populations à la paix.

Deux déclarations du Conseil ministériel sur les anniversaires de l'adoption des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération, de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ainsi que du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité ont été adoptées. Nous considérons que leur contenu est globalement positif, mais nous notons que c'est à l'évidence le maximum que l'on puisse atteindre actuellement dans le volet politico-militaire.

Toute discussion sur les moyens de rétablir la confiance et de désamorcer les tensions est en soi positive. Nous sommes en faveur de la poursuite du Dialogue structuré avec la participation d'experts militaires et sans politisation du processus. Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure de confiance importante.

Le renforcement de la coopération dans la lutte contre les défis transnationaux n'a rien perdu de son actualité, compte tenu en particulier de la menace terroriste persistante dans le monde en général et dans l'espace de l'OSCE en particulier. Nous devons faire mieux connaître le rôle de l'Organisation dans la lutte contre la propagation de l'idéologie terroriste, notamment par le biais des médias, et faire un usage plus efficace du Comité de sécurité du Conseil permanent de l'OSCE dans les domaines prioritaires de la lutte contre le terrorisme avec la participation régulière d'experts des capitales. La proposition russe relative à la lutte contre le trafic de drogues reste pertinente.

Nous tenons également à faire remarquer que l'obsession inexplicable de quelques délégations pour la question du « genre » a gêné les travaux visant à parvenir à un accord sur des décisions qui ne sont pas directement liées à cette question.

Le sabotage par certaines délégations de la mise en œuvre des instructions données par le Conseil ministériel à Bâle en 2014 concernant l'adoption de déclarations visant à protéger les chrétiens et les musulmans est totalement contre-productif. Dans ce contexte, leur discours sur la nécessité de respecter strictement les engagements auxquels nous avons tous souscrit semble hypocrite.

Les projets de décision équilibrés sur les droits linguistiques et éducatifs des minorités nationales et le libre accès du public à l'information ont été catégoriquement rejetés. Ainsi, les mêmes engagements que les pays occidentaux ont défendus si activement dans le passé sont désormais devenus gênants pour eux-mêmes.

Nous avons soutenu l'appel de Bratislava lancé par le Président en exercice. Nous sommes d'accord avec ses dispositions essentielles selon lesquelles nous devons nous concentrer sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise, faire preuve d'une souplesse et d'une volonté de compromis accrues et renforcer le dialogue interactif sur la base de l'égalité des droits. Nous continuerons d'être guidés par ces principes dans nos travaux au sein de l'OSCE.

L'année prochaine marquera le quarante-cinquième anniversaire de l'Acte final de Helsinki et le dixième anniversaire de la Déclaration d'Astana. Il s'agit là d'une bonne occasion de réaffirmer notre adhésion aux principes fondamentaux de l'OSCE énoncés dans ces documents et à la tâche consistant à renforcer la sécurité globale et indivisible. Il est toutefois alarmant de constater que, cette année, plusieurs partenaires n'ont pas manifesté la volonté de le faire dans le cadre du vingtième anniversaire de la Charte européenne de sécurité et de la Plate-forme pour la sécurité coopérative.

Nous souhaitons plein succès à l'Albanie, qui exercera la prochaine Présidence.

Merci de votre attention.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.



Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de faire part au Ministre des affaires étrangères Lajčák de notre gratitude – je sais que je m'exprime au nom de beaucoup – pour avoir accueilli cette réunion. Je suis reconnaissant à la Slovaquie de son hospitalité comme hôte de la présente Réunion du Conseil ministériel et à votre délégation des efforts qu'elle a déployés pour en assurer le succès. Nous rendons en outre hommage au travail inlassable accompli durant l'année écoulée par Rado Boháč, le Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'OSCE. Nous apportons notre soutien sans réserve à l'Albanie dans l'exercice de la prochaine présidence, ainsi qu'à l'engagement de la Suède et de la Pologne d'assumer cette importante responsabilité à l'avenir.

Le Président Trump m'a demandé de souligner clairement le ferme attachement des États-Unis à la défense et à la promotion des valeurs et des principes de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris de l'OSCE. Les États-Unis comprennent l'importance de l'OSCE et le rôle qu'elle joue dans le renforcement de la stabilité régionale, le progrès économique et le développement environnemental, la défense des droits de l'homme et la promotion de la tolérance. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'être son plus gros contributeur pour ce qui est tant de ses budgets que de son personnel. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur une décision concernant la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains malgré tous nos efforts. Nous remercions nos coauteurs – la Biélorussie et la Présidence slovaque – de leur ferme soutien.

Nous demeurons gravement préoccupés par le fait que plusieurs États participants ne mettent pas en œuvre leurs engagements pris dans le cadre de l'OSCE. Mais soyons clairs : les États participants ne partagent pas tous la même responsabilité pour ce qui est de l'absence de progrès dans la concrétisation de la promesse de l'Acte final de Helsinki et de la Charte de Paris. C'est plutôt un seul État – la Russie – qui en est responsable au premier chef. Nous le constatons dans l'agression en cours de la Russie en Ukraine, l'occupation par elle de parties de la Géorgie, le maintien de sa présence militaire tant en Géorgie qu'en Moldavie, ses violations des droits de l'homme aussi bien sur son territoire qu'à l'étranger et son recours de façon de plus en plus sophistiquée à des méthodes hybrides pour porter atteinte à la sécurité et aux systèmes démocratiques dans les trois dimensions.

Mes collègues et moi-même avons eu, lors de la présente Réunion du Conseil ministériel, des rencontres fructueuses avec des militants de la société civile et des représentants d'ONG. Leur expertise renforce nos travaux, et nous devons résister aux efforts qui restreignent indûment la participation de la société civile aux manifestations de l'OSCE.

Mon gouvernement se félicite de l'accord à 57 sur une Déclaration du Conseil ministériel concernant les pourparlers à « 5+2 » relatifs au règlement du conflit transnistrien. Nous rappelons en outre la nécessité de remplir les engagements pris lors du Sommet de l'OSCE en ce qui concerne le retrait des forces militaires russes de la Moldavie.

Les États-Unis ont été heureux de s'associer aux Amis de la Géorgie pour exprimer leur soutien sans faille en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Il n'a malheureusement pas été possible de parvenir à un consensus sur une déclaration relative au conflit russo-géorgien. Nous souhaiterions un débat sur les possibilités pour l'OSCE de jouer un rôle accru dans la recherche d'un règlement pacifique dans le cadre de règles appropriées.

Nous regrettons par ailleurs que la Russie contrecarre les efforts de modernisation du Document de Vienne, ainsi qu'il a été indiqué précédemment à la présente Réunion. Après l'adoption de l'Acte final de Helsinki, la Russie a été pendant de nombreuses années un ardent défenseur de la transparence des activités militaires. Le changement d'orientation regrettable de la Russie va au-delà de ce qui pourrait se justifier par des préoccupations légitimes en matière de sécurité. Cette nuit même, alors qu'un consensus avait été négocié en vue de déclarer notre solidarité avec nos partenaires asiatiques, la Russie a proposé des modifications de dernière minute dont elle savait qu'elles empêcheraient l'adoption de cette déclaration de consensus.

J'attends avec impatience le jour où la Russie cessera de faire de l'obstruction et permettra à l'Organisation de réaliser son plein potentiel et où elle s'associera aux efforts déployés par l'immense majorité des États participants pour faire en sorte que notre sécurité partagée et un avenir pacifique pour l'espace l'OSCE deviennent une réalité.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 8

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 8 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION UKRAINIENNE

Monsieur le Président,
Excellences,

La délégation russe ayant demandé que la déclaration qu'elle a faite aujourd'hui à la séance de clôture soit annexée au journal de la vingt-sixième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE tenue à Bratislava, je souhaite faire la déclaration qui suit aux fins de clarification et de correction.

Le représentant de la délégation russe, se référant au titre d'un des projets de documents en cours d'examen par les États participants, a employé l'expression « crise ukrainienne interne ». En fait, ce document s'intitulait « Projet de déclaration sur les efforts de l'OSCE en faveur de la paix en Ukraine et dans son voisinage », tel que distribué sous la cote MC.DD/11/19/Rev.2 et daté du 2 décembre 2019.

Nous remercions la Présidence slovaque d'avoir établi ce projet et regrettons que son adoption ait été empêchée par une seule délégation, celle de la Fédération de Russie. Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de cette Réunion du Conseil.

Merci, Monsieur le Président.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 9

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 b) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DANOISE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE
L'AZERBAÏDJAN, DE LA BELGIQUE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA, DE
CHYPRE, DE LA CROATIE, DE L'ESPAGNE, DE L'ESTONIE, DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE, DE LA FRANCE, DE
LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE
L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DE LA LETTONIE, DU LIECHTENSTEIN,
DE LA LITUANIE, DU LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU
NORD, DE MALTE, DE LA MOLDAVIE, DE MONACO, DU
MONTÉNÉGRO, DE LA NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA
POLOGNE, DU PORTUGAL, DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA
ROUMANIE, DU ROYAUME-UNI, DE LA SERBIE, DE LA
SLOVAQUIE, DE LA SLOVÉNIE, DE LA SUÈDE, DE LA SUISSE
ET DE L'UKRAINE)**

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 46 États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldavie, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Ukraine, ainsi que mon propre pays, le Danemark.

En 1989, un certain nombre d'événements historiques – dont la voie balte, la chute du mur de Berlin et la révolution de velours – ont façonné l'espace de l'OSCE tel que nous le connaissons aujourd'hui. Ces événements n'ont pas seulement apporté la démocratie à des millions de gens. Ils ont aussi prouvé qu'une société civile forte, pluraliste et dynamique qui

exerce ses droits de l'homme et ses libertés fondamentales peut catalyser un changement pacifique, parfois dans des conditions incroyablement défavorables.

Nous avons progressé à grands pas en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales au cours des 30 dernières années. Et pourtant, aujourd'hui, nous constatons que le combat n'est pas terminé. La discrimination exclut trop de membres de nos sociétés. L'espace de la société civile et des médias indépendants se rétrécit rapidement. Et les menaces et la violence à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme vont croissant.

Parallèlement, le monde n'a jamais été plus interconnecté, grâce notamment aux technologies numériques. Les incidences des violations des droits de l'homme dans une partie de notre espace peuvent avoir de graves répercussions dans une autre. Les violations des droits de l'homme et les restrictions imposées à la société civile peuvent nous toucher tous, où que nous vivions. Le respect des droits de l'homme dans les États est primordial pour une sécurité durable entre les États.

Monsieur le Président,

Nous continuerons à faire entendre notre voix en cas de violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Qu'il s'agisse de défenseurs des droits humains exposés à des représailles pour leur travail désintéressé ou de personnes visées à cause de ce qu'elles sont, de qui elles aiment ou de ce qu'elles croient ou disent. Nous battons en brèche les stéréotypes et les préjugés, combattons les mythes par les faits et nous élèverons contre la discrimination et l'intolérance chaque fois qu'il y a lieu et à l'encontre de qui que ce soit.

La société civile est la conscience de nos sociétés, une source d'idées et un élément clé pour un dialogue ouvert et inclusif. C'est un pilier de la démocratie. Nous sommes donc attachés à un monde où les gens sont libres de s'unir et de se rassembler, de dire ce qu'ils pensent, de croire ou de ne pas croire et de tenir leurs gouvernements pour responsables sans être exposés à des représailles. Nous rendons hommage aux personnes et organisations de la société civile qui œuvrent sans relâche à la défense de nos engagements concernant les droits de l'homme. Elles méritent notre reconnaissance, notre protection et notre soutien.

Nous louons les institutions autonomes de l'OSCE, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Représentant pour la liberté des médias et le Haut Commissaire pour les minorités nationales pour leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, en tant que contributeurs essentiels à une sécurité globale et à des démocraties fortes. Leurs activités, leurs mandats et leur indépendance institutionnelle sont essentiels pour la protection et la promotion des libertés fondamentales et des droits de l'homme.

Nous continuerons à lutter pour faire en sorte que la mise en œuvre des principes et engagements de l'OSCE demeure au premier plan de nos travaux au sein de l'Organisation.

Pour finir, nous tenons à exprimer notre gratitude et nos remerciements sincères à la Présidence slovaque pour les efforts inlassables qu'elle a déployés en vue de renforcer la dimension humaine tout au long de l'année.

Je demande que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

Merci.

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 c) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVAQUE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'ALLEMAGNE, DE
L'ANDORRE, DE L'ARMÉNIE, DE L'AUTRICHE, DE LA BELGIQUE,
DE LA BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE LA BULGARIE, DU CANADA,
DE CHYPRE, DE LA CROATIE, DU DANEMARK, DE L'ESPAGNE,
DE L'ESTONIE, DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, DE LA FINLANDE,
DE LA GÉORGIE, DE LA GRÈCE, DE LA HONGRIE, DE L'IRLANDE,
DE L'ISLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DE LA
LETONIE, DU LIECHTENSTEIN, DE LA LITUANIE, DU
LUXEMBOURG, DE LA MACÉDOINE DU NORD, DE MALTE, DE LA
MOLDAVIE, DE LA MONGOLIE, DU MONTÉNÉGR0, DE LA
NORVÈGE, DES PAYS-BAS, DE LA POLOGNE, DU PORTUGAL, DE
LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, DE LA ROUMANIE, DU
ROYAUME-UNI, DE LA SERBIE, DE LA SLOVÉNIE, DE
LA SUÈDE ET DE LA SUISSE)**

La présente déclaration est faite au nom des États participants suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Mongolie, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse et Slovaquie.

Nous reconnaissons que la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité (GRSS) sont un élément crucial de l'approche globale de la sécurité de l'OSCE, fondée sur les principes et engagements existants et étroitement liée aux dimensions politico-militaire, économique et environnementale ainsi qu'humaine. Nous partageons le point de vue selon lequel la gouvernance du secteur de la sécurité est liée aux principes de la bonne gouvernance et à la façon dont ils s'appliquent au maintien, à la gestion et à la supervision de la sécurité. La gouvernance du secteur de la sécurité implique que ce secteur soit soumis aux mêmes normes de bonne gouvernance que tout autre secteur public et qu'il assure la sécurité de

1 Comprend deux corrections apportées à la traduction de l'annexe.

l'État et de sa population d'une manière responsable et efficace, dans le cadre d'un contrôle civil démocratique, de l'état de droit, du respect des droits de l'homme et de la promotion de l'égalité de genre. La GRSS promeut la nécessité d'une approche globale de la réforme qui tienne compte des liens entre les divers acteurs et éléments du secteur de la sécurité et contribue notablement à l'élimination des obstacles structurels entre les institutions et dimensions de l'OSCE. Dans le monde actuel caractérisé par des problèmes de sécurité complexes et interdépendants (tels que la corruption, l'extrémisme violent conduisant au terrorisme, la criminalité transnationale organisée et la traite des êtres humains), les secteurs de la sécurité nationale doivent s'adapter à un environnement dynamique et changeant. Un secteur de la sécurité inclusif, responsable et contrôlé démocratiquement, qui respecte pleinement les droits de l'homme et l'état de droit, peut promouvoir la confiance entre la société et l'État ainsi que la stabilité dans toute la région de l'OSCE.

Ainsi qu'il ressort de la résolution 2151 (2014) du Conseil de sécurité des Nations Unies, mais aussi de l'Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable, la GRSS joue un rôle important en contribuant à la prévention des conflits, à la paix et à la sécurité. En tant qu'accord régional au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, l'OSCE peut contribuer beaucoup à ces initiatives mondiales. Nous sommes convaincus que dans le cadre de partenariats avec d'autres, nous devrions nous appuyer sur les avantages comparatifs de l'OSCE qui résident dans son approche globale et régionale de la sécurité.

Nous reconnaissons que l'OSCE possède une longue expérience pour ce qui est d'aider les États participants à renforcer la gouvernance de leurs secteurs de la sécurité et d'entreprendre des réformes en conformité avec les engagements pris dans le cadre de l'Organisation. Nous nous félicitons des progrès réalisés ces dernières années dans la voie d'une approche plus cohérente et coordonnée de l'OSCE. Nous sommes cependant d'avis que l'on pourrait faire davantage en tirant pleinement parti des outils et des compétences dont nous disposons. L'OSCE pourrait devenir plus efficace dans ce domaine en adoptant les mesures suivantes : mettre davantage l'accent sur la bonne gouvernance, resserrer la coopération entre les trois dimensions de la sécurité, intégrer davantage la GRSS dans la panoplie d'outils pour le cycle du conflit, utiliser de manière plus efficiente les ressources limitées qui sont disponibles et permettre d'assurer une coordination accrue avec d'autres acteurs dans ce domaine.

Nous saluons les efforts déployés par la Présidence slovaque en vue de parvenir à une conception commune de la GRSS dans le contexte de l'OSCE. Nous jugeons en outre important de poursuivre les discussions régulières sur la GRSS en tant que mesure importante pour la reconnaissance du rôle de l'OSCE dans ce domaine.

Nous soulignons que les principes ci-après – qui sont tous ancrés dans nos engagements – devraient guider le soutien apporté par l'OSCE aux processus nationaux concernant la GRSS :

- Appropriation nationale : le soutien apporté par l'OSCE devrait être fondé sur une demande d'assistance de l'État participant concerné et aligné sur ses priorités nationales en matière de réforme ;

- Bonne gouvernance démocratique du secteur de la sécurité : le soutien apporté par l’OSCE devrait promouvoir un contrôle civil démocratique, l’état de droit et le plein respect des droits de l’homme ;
- Promotion de l’égalité de genre : un élément essentiel réside dans l’implication pleine, égale et active des femmes dans la GRSS et dans la promotion de la participation des femmes dans le secteur de la sécurité aux niveaux stratégique et opérationnel ;
- Globalité et inclusivité : une approche transdimensionnelle du soutien en matière de GRSS, fondée sur le concept de sécurité globale de l’OSCE, est requise pour tenir compte du caractère global des processus nationaux de GRSS, tout en favorisant une véritable participation de tous les segments de la société et l’implication de la société civile ;
- Sensibilité aux besoins de toutes les personnes, y compris les jeunes, en matière de sécurité : le soutien apporté en matière de GRSS devrait prendre en considération tous les segments de la société et comporter des approches qui sont sensibles au genre et respectent les droits de l’homme. Tout soutien devrait s’appuyer sur une parfaite compréhension du contexte et se fonder sur une évaluation approfondie des besoins ;
- Coordination et coopération : il faudrait coordonner les activités de l’OSCE avec celles d’autres acteurs aux niveaux local, national, régional et international en faisant fond sur sa valeur ajoutée et son avantage comparatif.

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 d) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation finlandaise, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres, ainsi que de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, de la Norvège, de l'Ukraine, de la Géorgie, de l'Andorre, de la Suisse et du Kazakhstan.

Nous gardons à l'esprit les discussions menées dans le cadre du Comité économique et environnemental et du Comité de sécurité sous les présidences autrichienne, italienne et slovaque de l'OSCE au sujet de l'impact que les problèmes environnementaux peuvent avoir sur la sécurité.

Nous prenons note du cadre juridique et politique international existant en soutien à la lutte contre la criminalité transnationale organisée qui nuit à l'environnement et sommes convaincus que l'OSCE peut être une plateforme utile pour le dialogue, l'échange de meilleures pratiques et de données d'expérience ainsi que la promotion de la coopération entre les États participants de l'OSCE et ses partenaires pour la coopération.

Nous rappelons par ailleurs le Document sur la stratégie de l'OSCE concernant la dimension économique et environnementale, adopté à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Maastricht en 2003, et réaffirmant la détermination de tous les États participants de renforcer encore la coopération visant à réduire les risques sécuritaires liés à l'environnement, entre eux et avec d'autres institutions et organisations internationales et régionales œuvrant dans le domaine de l'environnement.

À cet égard, nous encourageons la Présidence albanaise de l'OSCE de 2020 et les présidences ultérieures de l'Organisation, aidées du Secrétariat de l'OSCE, y compris au travers de consultations avec les États participants et les organisations internationales et régionales compétentes, à continuer de renforcer le dialogue sur l'impact que les problèmes

1 Comprend deux corrections apportées à la traduction de l'annexe.

environnementaux peuvent avoir sur la sécurité et à évaluer le rôle complémentaire que l'OSCE peut jouer et les futures contributions qu'elle peut apporter dans ce domaine.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 12

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 e) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT DE L'UNION EUROPÉENNE

La délégation finlandaise, qui représente le pays exerçant la Présidence de l'Union européenne (UE), a donné la parole au représentant de l'UE, qui a fait la déclaration suivante :

J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres ainsi que de la Macédoine du Nord, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège, de l'Ukraine, de l'Arménie, de la Géorgie, de l'Andorre et de la Suisse.

Eu égard à l'importance de l'Agenda 2030 et des Objectifs de développement durable en tant que programme mondial et global, nous exprimons notre détermination d'intensifier les efforts que nous déployons conjointement au profit de notre planète et de sa population, y compris dans l'espace de l'OSCE.

Nous soulignons l'importance de l'appel à une action accélérée lancé dans la déclaration politique du Forum politique de haut niveau sur le développement durable réuni les 24 et 25 septembre 2019, telle qu'elle a été adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement, et réaffirmons l'engagement de ne laisser personne de côté, qui est au cœur de l'Agenda 2030.

Nous rappelons le caractère transdimensionnel des Objectifs de développement durable avec un ensemble d'objectifs et de cibles interdépendants et indivisibles équilibrant les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

Nous reconnaissons le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la facilitation de partenariats durables entre les gouvernements à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes concernées pour réaliser la vision et les objectifs de l'Agenda 2030 s'il y a lieu.

Nous reconnaissons également le rôle complémentaire que peuvent jouer les organisations régionales aux fins de la mise en œuvre effective et judicieuse des Objectifs de développement durable en créant des synergies et en resserrant la coopération.

Nous soulignons le rôle de l'OSCE, en tant que plus importante organisation de sécurité régionale, avec son concept de sécurité globale et coopérative, sa panoplie d'outils,

son expertise et ses connaissances pertinentes sur le terrain, pour ce qui est d'aider les 57 États participants à mettre en œuvre les Objectifs pertinents de développement durable.

Nous soulignons l'importance de l'Objectif 16, car nous sommes convaincus que promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont des conditions cruciales pour la sécurité et la coopération régionales. Nous soulignons la précieuse contribution que l'OSCE apporte – dans ses trois dimensions – à la réalisation de l'Objectif 16.

En conclusion, nous avons conscience que le temps presse et réaffirmons notre attachement au multilatéralisme et à une mise en œuvre réussie et effective de l'Agenda 2030.

Je souhaiterais que la présente déclaration soit annexée au journal de la Réunion.

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 f) de l'ordre du jour

**DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION SLOVÈNE
(ÉGALEMENT AU NOM DE L'ALBANIE, DE L'AUTRICHE, DE LA
BOSNIE-HERZÉGOVINE, DE CHYPRE, DE L'ESPAGNE, DE LA
HONGRIE, DE L'IRLANDE, DE L'ITALIE, DU KAZAKHSTAN, DE
MALTE, DE MONACO, DE LA MONGOLIE, DU PORTUGAL, DE
SAINT-MARIN, DE LA SLOVAQUIE ET DE LA SUISSE)**

Monsieur le Président,

La présente déclaration est faite également au nom des États participants suivants : Albanie, Autriche, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Espagne, Hongrie, Irlande, Italie, Kazakhstan, Malte, Monaco, Mongolie, Portugal, Saint-Marin, Slovaquie et Suisse.

À la Réunion du Conseil ministériel tenue en 2013 à Kiev, nous avons tous reconnu le caractère évolutif des menaces transnationales dans la région de l'OSCE et au-delà, ainsi que la nécessité d'apporter des réponses collectives, notamment en renforçant la coopération avec nos groupes de partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération. De nouveaux défis transnationaux sont apparus depuis, soulignant une fois encore l'interdépendance entre la sécurité de l'espace de l'OSCE et celle de nos groupes de partenaires pour la coopération.

Nous pensons que, pour élaborer une réponse commune à ces défis, nous devons approfondir le dialogue politique entre les États participants de l'OSCE et les groupes de partenaires pour la coopération dans toutes les instances possibles, en commençant par le Conseil ministériel, conformément à l'esprit de la Déclaration ministérielle des partenaires de l'OSCE pour la coopération adoptée à Madrid en 2007 (MC.DOC/1/07/Corr.1), des déclarations du Conseil ministériel de Bâle sur la coopération avec les partenaires méditerranéens et asiatiques (MC.DOC/9/14 et MC.DOC/10/14) et de la récente Déclaration ministérielle sur la sécurité et la coopération en Méditerranée adoptée à Milan en 2018 (MC.DOC/4/18).

En conséquence, nous jugeons qu'il serait bon de modifier les Règles de procédure de l'OSCE de telle sorte que les chefs de délégation des groupes de partenaires pour la

1 Comprend une correction apportée à la traduction de l'annexe.

coopération puissent s'adresser au Conseil ministériel après les chefs de délégation de rang égal des États participants comme suit :

- Ministres ou chefs de délégation de rang égal des États participants ;
- Ministres ou chefs de délégation de rang égal des groupes de partenaires pour la coopération ;
- Vice-ministres ou représentants de rang égal des États participants ;
- Vice-ministres ou représentants de rang égal des groupes de partenaires pour la coopération ;
- Tous les autres chefs de délégation des États participants ;
- Tous les autres chefs de délégation des groupes de partenaires pour la coopération.

Nous considérons cela comme un signe concret de volonté politique de collaborer plus étroitement avec les partenaires dans le cadre de l'OSCE et de renforcer notre dialogue politique.

Une telle modification permettra en outre de codifier la pratique courante, introduite sous la Présidence suisse en 2014 et suivie par toutes les présidences ultérieures, d'inviter les États participants à s'adresser au Conseil ministériel conformément au rang de leur chef de délégation, les ministres ou chefs de délégation de rang égal ayant préséance sur les autres représentants.

Nous encourageons les autres États participants à examiner plus avant une telle proposition en vue de parvenir au consensus requis pour son adoption ultérieure.

Monsieur le Président,

Nous restons attachés au renforcement de nos relations avec les groupes de partenaires méditerranéens et asiatiques pour la coopération afin d'être mieux à même d'élaborer une réponse commune aux défis de notre époque.

Les États participants qui souscrivent à la présente déclaration demandent qu'elle soit annexée au journal de cette Réunion du Conseil ministériel.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC(26).JOUR/Corr.1
5–6 December 2019
Annex 14

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 9 g) de l'ordre du jour

**LETTRÉ DU PRÉSIDENT DU FORUM POUR LA COOPÉRATION
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ AU MINISTRE SLOVAQUE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES, PRÉSIDENT DE LA
VINGT-SIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE**

En ma qualité de Président du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS), j'ai le plaisir de vous informer des activités menées par le Forum en 2019.

Pour la rédaction de la présente lettre, j'ai consulté les présidences précédentes du FCS en 2019, à savoir la Suisse et le Tadjikistan. En 2019, les présidences ont œuvré en étroite coopération les unes avec les autres afin d'assurer continuité et efficacité dans le programme de travail annuel du Forum.

Plusieurs initiatives prises par des États participants ont conduit à l'adoption de cinq décisions, toutes destinées à soutenir la mise en œuvre des engagements existants.

Les débats stratégiques menés dans le cadre des dialogues de sécurité ont illustré l'importance du FCS comme plateforme de dialogue sur des questions de sécurité de préoccupation et d'intérêt communs. Même si la situation en Ukraine et dans son voisinage a continué de dominer les débats au sein du FCS, des discussions actives ont également été menées sur les questions suivantes : coopération sous-régionale en matière militaire et de défense ; aspects normatifs et liés aux projets dans le domaine des armes légères et de petit calibre (ALPC) ainsi que des stocks de munitions conventionnelles (SMC) ; mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité ; Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU ; Document de Vienne 2011 et mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ; sociétés militaires et de sécurité privées ; et aspects de la guerre moderne. Les trois présidences du FCS en 2019 se sont activement employées à stimuler les débats en organisant au total 21 dialogues de sécurité.

Soucieuses de promouvoir la stabilité régionale et la sécurité globale et coopérative, les trois présidences du FCS en 2019 ont consacré au total cinq dialogues de sécurité à la coopération sous-régionale en matière de défense militaire couvrant, sur le plan géographique, le Groupe de Visegrad, les organisations régionales d'Asie centrale et l'Organisation du Traité de sécurité collective. En particulier, sous la Présidence suisse du

FCS, les dialogues de sécurité ont porté sur la coopération régionale visant à promouvoir l'approche « transparence et confiance ». Au cours de la Présidence tadjike du FCS, les débats ont porté sur les aspects politico-militaires de la gestion des frontières et sur les défis à relever et les possibilités offertes dans le cadre de l'approche régionale en Asie centrale, le rôle des MDCS en Asie centrale et les synergies entre les organisations régionales et l'OSCE. Le Dialogue de sécurité sur la coopération militaire du Groupe de Visegrad a été organisé par la Présidence tchèque du FCS.

Conformément aux tâches qui leur ont été confiées dans des documents de l'OSCE et diverses décisions du FCS et du Conseil ministériel sur les ALPC et les SMC, les trois présidences du FCS ont mené une série d'activités liées à ces domaines. Les résultats obtenus pour ce qui est de la mise en œuvre de nombreuses activités de projet dans ces domaines ayant été impressionnants, le thème des ALPC et des SMC est resté l'un des thèmes les plus persistants et prometteurs inscrits à l'ordre du jour du FCS, cinq dialogues de sécurité et de nombreuses réunions informelles ayant été consacrés à ce sujet durant l'année. L'OSCE a plus particulièrement concentré son action sur l'examen et la mise à jour des guides des meilleures pratiques de l'Organisation sur les ALPC et les munitions conventionnelles, une feuille de route claire ayant été approuvée pour ce processus avant la fin de 2019. Malheureusement, la réunion de l'OSCE prévue pour examiner la mise en œuvre des projets d'assistance de l'Organisation dans le domaine des ALPC et des SMC – un engagement ferme auquel tous les États participants de l'OSCE ont souscrit, conformément à la décision prise à la Réunion du Conseil ministériel de 2017 – n'a pas eu lieu en 2019 faute de consensus sur l'ordre du jour.

La non-prolifération des armes de destruction massive et, à l'occasion de son quinzième anniversaire, la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, auquel un Dialogue de sécurité a été consacré sous la Présidence tadjike du FCS et un sous la Présidence tchèque du FCS, ont figuré parmi les autres thèmes auxquels une large place a été faite durant l'année.

Les trois présidences du FCS ont travaillé en étroite coopération avec la Présidence slovaque de l'OSCE et le Conseil permanent de l'Organisation sur des questions transdimensionnelles intéressant les deux organes conformément au concept de sécurité globale et indivisible de l'OSCE. À cet effet, quatre séances communes du Forum pour la coopération en matière de sécurité et du Conseil permanent ont été tenues : deux sur le Dialogue structuré, une sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité, et une sur les enseignements retirés dans le domaine du règlement des conflits.

La 29^e Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) a eu lieu en mars 2019 sous la Présidence suisse du FCS. Sous la conduite de la Lituanie et du Liechtenstein, elle a permis de soulever et d'examiner diverses questions en rapport avec l'application actuelle et future des MDCS convenues. Les débats menés dans le cadre de la RAEA ont donné lieu à un certain nombre de suggestions sur la façon dont les MDCS en vigueur pouvaient être mises en œuvre plus efficacement et améliorées à l'avenir. Une attention particulière a été accordée à la poursuite de la dynamisation des débats sur les MDCS au sein du Groupe de travail A. Plusieurs suggestions ont été faites aux fins d'améliorer la mise en œuvre des engagements existants, y compris ceux qui sont liés aux points de contact en cas d'incidents dangereux de nature militaire et aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure. Par ailleurs, en mai 2019, le Coordonnateur du FCS pour le Document de Vienne a organisé l'Atelier

d'experts sur l'échange de données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeure. De plus, dans le souci de faire en sorte que le Document de Vienne reste en phase avec les réalités politico-militaires actuelles et les développements technologiques, une proposition « Document de Vienne Plus », fondée sur des suggestions antérieures, a été présentée par un groupe de 32 États participants.

Le huitième Débat annuel sur la mise en œuvre du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité s'est tenu en juin 2019 sous la Présidence tadjike du FCS. Il a offert aux États participants une précieuse occasion de faire le point sur la mise en œuvre du Code et d'avoir un échange de vues sur les moyens d'en améliorer encore l'application. En mai 2019, le Président tadjik du FCS a participé à un séminaire sur le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité tenu à Chypre et organisé par le Centre de prévention des conflits (CPC) et Chypre conformément à la Décision n° 1/08 du FCS, au cours duquel les représentants des États participants se sont entretenus des principes et des engagements les plus importants du Code. En octobre, le Président tchèque du FCS a participé au colloque commémoratif intitulé « De Budapest à Budapest (1994–2019) », qui a été organisé conjointement par le CPC et la Hongrie en vue d'échanger les enseignements retirés des 25 dernières années de travail sur le Code de conduite.

Le FCS a par ailleurs contribué, dans les limites de son mandat, à la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2019 en collaborant aux sessions pertinentes et en se concentrant sur les éléments politico-militaires, notamment la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS.

En 2019, trois dialogues de sécurité ont été consacrés à l'égalité de genre et, plus particulièrement, à l'intégration des perspectives de genre dans la dimension politico-militaire, au rôle des militaires dans la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU et au renforcement du rôle des femmes tant dans les opérations liées à des conflits que dans celles menées en temps de paix, ouvrant la voie au vingtième anniversaire de la résolution 1325, qui sera célébré en 2020.

En conclusion, le Forum pour la coopération en matière de sécurité a continué de servir d'importante plateforme de dialogue et de prise de décisions en 2019, tout en offrant aux États participants une enceinte pour débattre des questions liées à la maîtrise des armements et aux MDCS, en particulier le Document de Vienne 2011. Une proposition conjointe « Document de Vienne Plus » montre que de nombreux États participants sont conscients de la nécessité de moderniser le Document de Vienne, ce qui atteste de l'importance qu'il y a de poursuivre les précieux efforts déployés au sein du Groupe de travail A.



Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION COMMÉMORATIVE À L'OCCASION DU
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DU CODE DE CONDUITE
DE L'OSCE RELATIF AUX ASPECTS POLITICO-MILITAIRES
DE LA SÉCURITÉ**

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire du Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité, nous, ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, souhaitons insister sur la valeur du Code de conduite en tant que document normatif unique en son genre.

Nous réaffirmons l'entière validité des principes directeurs et valeurs communes inscrits dans l'Acte final de Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et le Document de Helsinki 1992, qui sont à la base des responsabilités des États participants les uns envers les autres et de celles des gouvernements envers leur peuple et, de la même manière, la validité des autres engagements souscrits au titre de l'OSCE.

Nous demeurons attachés à la mise en œuvre intégrale, fidèle et effective du Code de conduite.

Dans ce contexte, nous continuerons de promouvoir le Code de conduite, entre autres, en procédant à un débat et en échangeant des informations à son sujet au sein du Forum pour la coopération en matière de sécurité, en organisant des réunions annuelles sur sa mise en œuvre ainsi que des séminaires régionaux et en déployant des efforts de sensibilisation.

Nous réaffirmons que les connaissances, les compétences et l'expérience tant des femmes que des hommes jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à favoriser la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'OSCE, y compris la mise en œuvre du Code de conduite, et sommes résolus à assurer et à promouvoir leur égalité des chances ainsi que leur participation à part entière et constructive à ce processus.

Nous nous félicitons de la poursuite des efforts de sensibilisation au Code de conduite déployés à l'intention des partenaires méditerranéens et asiatiques de l'OSCE pour la coopération.

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

**DÉCLARATION COMMÉMORATIVE À L'OCCASION DU
VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE DES PRINCIPES DE L'OSCE
RÉGISSANT LA NON-PROLIFÉRATION ET DU QUINZIÈME
ANNIVERSAIRE DE LA RÉOLUTION 1540 DU
CONSEIL DE SÉCURITÉ DE L'ONU**

Nous, ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, sommes conscients de la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des éléments connexes pour la paix et la sécurité internationales.

Nous rappelons la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU et les résolutions qui lui ont succédé, en particulier les résolutions 1977 (2011) et 2325 (2016), qui ont invité tous les États à prendre des mesures efficaces pour mettre en place des dispositifs internes de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs et ont reconnu la nécessité de resserrer la coordination de l'action menée aux niveaux national, sous-régional et régional pour que le monde réagisse plus vigoureusement à ce défi de taille et à la menace qu'il fait peser sur la sécurité internationale.

Nous réaffirmons les engagements de l'OSCE de prévenir la prolifération des armes de destruction massive, énoncés en particulier dans les Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération adoptés en 1994 et actualisés en 2013, dans la Déclaration ministérielle de l'OSCE sur la non-prolifération adoptée en 2009 ainsi que dans la décision n° 4/15 du Forum pour la coopération en matière de sécurité sur le rôle de l'OSCE en appui à la résolution 1540 (2004).

Nous rappelons que les États participants devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations découlant des traités et accords de désarmement et de non-prolifération auxquels ils sont parties.

À l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération, actualisés par le FCS en 2013, nous reconnaissons que ce document, qui, entre autres, démontre les engagements collectifs des États participants de faire face aux

1 Comprend une correction apportée au document lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 21 janvier 2020.

risques et aux défis liés aux armes de destruction massive, à leurs vecteurs et aux technologies connexes et de renforcer le régime mondial de non-prolifération et souligne la contribution de l'OSCE à ces efforts en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, demeure pertinent et n'a rien perdu de sa valeur.

À l'occasion du quinzième anniversaire de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU, nous reconnaissons les progrès accomplis dans sa mise en œuvre dans l'espace de l'OSCE aux niveaux national et régional. Il reste cependant beaucoup à faire, ce qui demande des efforts soutenus et coordonnés de la part de la communauté internationale. Nous nous félicitons à cet égard du rôle de l'OSCE pour ce qui est de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1540 et des résolutions ultérieures par les États participants en étroite coordination avec le Comité 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU en vue de compléter ses efforts.

Nous réaffirmons que les États participants et l'OSCE, en tant qu'organisation régionale au sens du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, sont prêts à prendre une part active à l'Examen global de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU en 2020–2021, entre autres, en vue de préciser le rôle de l'OSCE dans la facilitation de son application future.

Nous réaffirmons que les États participants sont déterminés à continuer de s'attaquer résolument et efficacement aux risques et aux problèmes de prolifération en vue d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité dans l'espace de l'OSCE grâce à la pleine application de la résolution 1540 et au respect des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération.

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation de la Fédération de Russie :

« Tout en s'étant associée au consensus sur le document du Conseil ministériel de l'OSCE adopté aujourd'hui, qui s'intitule « Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU », la délégation de la Fédération de Russie souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

En ce qui concerne le quatrième paragraphe de cette déclaration (« Nous rappelons que les États participants devraient s'acquitter pleinement de leurs obligations découlant des traités et accords de désarmement et de non-prolifération auxquels ils sont parties »), la Fédération de Russie fait observer qu'elle a suspendu l'application du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) conformément au droit international et que, par conséquent, le paragraphe susmentionné ne s'applique plus à la mise en œuvre dudit Traité par la Fédération de Russie.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au document adopté ».

MC.DOC/2/19/Corr.1
6 December 2019
Attachment 2

FRENCH
Original: ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation ukrainienne (également au nom du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique) :

« Monsieur le Président,

L'Ukraine (également au nom des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) fait la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE.

À propos du paragraphe 4 de la Déclaration commémorative à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire des Principes de l'OSCE régissant la non-prolifération et du quinzième anniversaire de la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'ONU, nous tenons aussi à rappeler les engagements énoncés dans le Mémoire de Budapest sur les garanties de sécurité en ce qui concerne l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires signé par les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la conférence de l'OSCE tenue à Budapest (Hongrie) le 5 décembre 1994.

Je demande que la présente déclaration soit jointe à la déclaration et au journal de ce jour.

Merci ».

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE SUR LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU PROCESSUS DE RÈGLEMENT TRANSNISTRIEN AU FORMAT « 5+2 »

Les ministres des affaires étrangères des États participants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe :

1. Rappellent les déclarations ministérielles antérieures relatives aux travaux de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » ;
2. Réaffirment leur ferme détermination de parvenir à un règlement global, pacifique et durable du conflit transnistrien, fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues avec, pour la Transnistrie, un statut spécial garantissant pleinement les droits humains, politiques, économiques et sociaux de sa population ;
3. Soulignent la nécessité de poursuivre le processus de règlement axé sur les résultats qui a été réaffirmée par les déclarations ministérielles de Hambourg, de Vienne et de Milan. À cet égard, nous invitons les parties à continuer de participer en conséquence au processus de négociation sous la Présidence albanaise de l'OSCE ;
4. Louent les parties de continuer à consolider les acquis obtenus depuis la Réunion ministérielle de Vienne sur les questions prioritaires ainsi que leur détermination d'assurer la pleine application de tous les accords exprimée dans les protocoles des réunions à « 5+2 » tenues à Rome en 2018, à Vienne en 2017 et à Berlin en 2016, contribuant ainsi à l'édification de fondements solides pour continuer à faire progresser le processus de règlement ;
5. Se félicitent des mesures prises cette année par les parties pour faciliter les déplacements sans entraves des officiels ;
6. Encouragent les parties à élaborer des propositions communes sur de nouvelles mesures de confiance ;

1 Comprend une correction apportée au document lors de la séance de mise en conformité linguistique tenue le 21 janvier 2020.

7. Invitent les parties à continuer d'œuvrer à un certain rythme à tous les niveaux du processus de négociation pour réaliser des progrès tangibles en ce qui concerne les trois corbeilles de l'ordre du jour convenu pour le processus de négociation : questions socio-économiques, questions générales d'ordre juridique et humanitaire et droits de l'homme, et règlement global, y compris les questions institutionnelles, politiques et de sécurité ;
8. Soulignent l'importance de la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » en tant que seul mécanisme pour parvenir à un règlement global et durable, et réaffirment le rôle important que joue l'OSCE dans l'appui à ce processus ;
9. Saluent l'engagement, l'esprit d'initiative et la volonté politique des parties ayant permis de résoudre un certain nombre de questions qui se posaient de longue date, ainsi que l'approche unifiée et active des médiateurs et des observateurs à la Conférence permanente sur les questions politiques dans le cadre du processus de négociation en vue du règlement du conflit transnistrien au format « 5+2 » au cours de leurs activités en 2019, y compris une nouvelle réunion de la Conférence bavaroise sur les mesures de confiance ;
10. Encouragent les médiateurs et les observateurs de l'OSCE, de la Fédération de Russie, de l'Ukraine, de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique à continuer de coordonner leurs efforts et à mettre pleinement à profit les possibilités collectives qu'ils ont de favoriser les progrès en vue de parvenir à un règlement global du conflit transnistrien.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC.DEC/1/19
5 December 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

Premier jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1/19
PRÉSIDENCE DE L'OSCE EN 2021 ET 2022

Le Conseil ministériel

Décide que la Suède exercera la Présidence de l'OSCE en 2021 ;

Décide que la Pologne exercera la Présidence de l'OSCE en 2022.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC.DEC/2/19
6 December 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 2/19
CHANGEMENT DE NOM DU GROUPE DE CONTACT AVEC LES
PARTENAIRES ASIATIQUES POUR LA COOPÉRATION ET DU
GROUPE DE CONTACT AVEC LES PARTENAIRES
MÉDITERRANÉENS POUR LA COOPÉRATION

Le Conseil ministériel

Décide de changer le nom du Groupe de contact avec les partenaires asiatiques pour la coopération et du Groupe de contact avec les partenaires méditerranéens pour la coopération en « Groupe des partenaires asiatiques de l'OSCE pour la coopération » et « Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération », respectivement.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil ministériel
Bratislava 2019

MC.DEC/3/19
6 December 2019

FRENCH
Original: ENGLISH

Deuxième jour de la vingt-sixième Réunion
CM(26), journal, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 3/19
DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION
DU CONSEIL MINISTÉRIEL DE L'OSCE

Le Conseil ministériel

Décide que la vingt-septième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE se tiendra à Tirana les 3 et 4 décembre 2020.